

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 8-9

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mise en œuvre de l'Armée XXI: points à approfondir

Le 2 juillet dernier a eu lieu à Olten la première Conférence des présidents sous la direction du colonel EMG Michele Moor, président central de la SSO. Le point principal à l'ordre du jour concernait les décisions du Conseil fédéral du 11 mai 2005, surtout sous l'aspect de la communication.

Pour le Comité central de la SSO, il était important de connaître l'opinion de la base à propos de la réaction de la SSO aux événements du 11 mai, ainsi que de l'information officielle du Département de la défense et du Chef de l'armée. Les présidents approuvent la prise de position de la SSO et confirment la présence d'un grand nombre de points d'interrogation. Ce n'est pas le contenu des décisions qui est irritant, mais la façon dont ces décisions ont été présentées sans en communiquer ni les motifs ni la teneur exacte.

A présent, l'armée est sous pression de différents côtés. Dans cette phase, il est très important que la communication soit impeccable. Si même les officiers qui se sont occupés de manière approfondie de la réforme de l'armée et qui connaissent le contenu du Rapport sur la politique de sécurité, ont de la peine à comprendre la signification de l'expression «compétence de base» et «montée en puissance», comment peut-on s'attendre que ces notions soient suffisamment claires pour les citoyennes et les citoyens?

Comment leur expliquer qu'il faut encore faire des modifications, seulement deux ans après l'approbation de la plus grande

réforme de l'armée? Le Plan directeur, n'est-t-il plus valable? Quelles sont les raisons de ce changement de paradigme, pour une armée orientée vers le cas le plus probable et non vers le cas le plus dangereux? Quelle est la conception de base pour le doublement du contingent pour les engagements à l'étranger? Où va-t-on trouver le personnel nécessaire?

Avant de prendre position, il faut d'abord se poser des questions, comprendre la situation en général et avoir une connaissance approfondie de la matière. A cet effet, le Comité central de la SSO a rédigé un vaste catalogue de questions qui seront traitées dès que possible avec les responsables politiques et militaires à Berne. La disponibilité au dialogue de la part du Département de la défense est inchangée, ce que la SSO apprécie. Sur la base des réponses données, elle rédigera ses nouvelles thèses et les soumettra à ses sections pour une prise de position. Le président central Michele Moor est d'avis qu'une attitude critique doit toujours être basée sur des recherches préalables faites avec compétence et professionnalisme. On ne fait pas opposition seulement parce que certains points ne sont pas assez clairs. Dès que les nouvelles thèses auront été

approuvées démocratiquement à l'intérieur de la SSO, elles seront communiquées aux médias, aux publications militaires et, naturellement, à toutes les sections régionales et locales de la SSO.

Où sont les politiciens?

Avant la séance du 11 mai, la SSO avait prié les quatre partis représentés au Conseil fédéral de prendre des décisions en fonction du problème politico-sécuritaire et non de l'aspect financier. La seule réaction qui nous est parvenue est celle du Parti socialiste suisse. Son concept ne correspond pas à celui de la SSO, mais il en a un! Les officiers constatent avec inquiétude qu'il n'y a presque plus de spécialistes en matière de politique de sécurité au Parlement. Il n'y a pas eu aucune réaction montrant que les politiciens se sont rendus compte de l'importance des décisions du Conseil fédéral. De plus en plus, les programmes d'armement risquent de devenir des pierres d'achoppement pour l'armée. Le rejet du programme d'armement durant la session de printemps l'a clairement montré. Il y a encore beaucoup de points à clarifier si nous ne voulons pas laisser le champ libre à tous ceux qui sont avides de sensations et toujours à la recherche de points



faibles à communiquer aux médias, au détriment de l'armée.

La Société cantonale des officiers de Schaffhouse veut que toutes les sociétés des officiers prennent des mesures et mobilisent un nombre suffisamment grand de parlementaires favorables à l'armée et capables de parer les coups de droite ou de gauche. En revanche, certains présidents sont d'avis qu'il serait mieux d'établir des contacts personnels directs, au sens d'un *lobbying*. Certaines sociétés d'officiers organisent depuis longtemps des rencontres annuelles avec des parlementaires afin de les renseigner sur les expériences de la troupe.

Ce sont des informations que les parlementaires ne reçoivent pas de la part du Département de la défense. Il faut rejeter catégoriquement l'argument selon lequel la politique de sécurité

ne procure pas de votes. Les militaires sont aussi des électeurs et ils comptent sur l'appui de leurs conseillers nationaux ou conseillers d'Etat pour la réalisation de conditions-cadres favorables à la défense. Le Comité directeur de la SSO a aussi examiné la possibilité d'un comité de parlementaires, mais il a opté pour des contacts bilatéraux. La sélection d'un tel comité ne serait pas facile du tout, et il serait presque impossible de trouver une date convenable pour toutes les personnes concernées.

La SSO, en tant qu'association indépendante et compétente en matière de politique de sécurité et militaire, doit s'engager afin que ses positions et ses réflexions soient prises en considération dans les débats parlementaires. A cet effet, il faut rédiger des positions claires et concises touchant aux points essentiels.

Présence de la SSO dans les médias

Les présidents sont d'accord avec le contenu de la prise de position de la SSO sur les décisions du Conseil fédéral du 11 mai, mais ils trouvent que la voix de la SSO n'est pas suffisamment prise en considération dans le public. Le Comité directeur et le Chef de l'information de la SSO auront dès lors la tâche de valoriser au maximum les positions de la SSO. Si on n'est pas présent dans les médias, on n'est pas pris au sérieux par les décideurs. Selon les présidents des sociétés cantonales et des sociétés d'armes, la SSO doit agir indépendamment, pas en collaboration avec d'autres organisations. De cette façon, elle ne risque pas d'être identifiée par erreur avec ces organisations quant au style et au contenu. Une SSO indépendante a son propre poids !

Pour davantage de clarté entre la police et l'armée

Le 30 juin 2005, le Chef du Département de la défense et la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police ont décidé de résoudre les problèmes d'harmonisation qui existent dans certains domaines d'activité entre la police et l'armée. A cette fin, ils ont mis sur pied deux organes temporaires, l'un politique, l'autre technique. Dans son communiqué de presse, la SSO approuve cette décision et déclare que «la responsabilité politique partagée (souveraineté des cantons en matière de police, obligations internationales de la Confédération) crée des problèmes dans certains domaines d'activité, surtout la protection des ambassades. La SSO s'engage depuis longtemps afin que les interfaces actuelles soient optimisées.»

Séminaire pour jeunes officiers né(e)s en et après 1975 (le séminaire sera tenu en allemand et en français)

L'obligation de servir du point de vue du personnel de milice

le vendredi 28 dès 16 h et le samedi 29 octobre 2005 jusqu'à 12h30
Centre d'instruction de l'armée Lucerne (CIAL)

Prière de s'inscrire au secrétariat général de la SSO jusqu'au 14 octobre 2005
Pour le programme et le talon d'inscription, consulter www.sog.ch